

Laïcité, patrimoine culturel français ou l'articulation de deux valeurs sociales complexes.
Approche sémantique et discursive d'un objet didactique

Secularism, a part of the French cultural heritage or the articulation of two complex social values.
Semantic and discursive approach to a didactic object

Valérie ROCHAIX

Université de Tours, Laboratoire Ligérien de Linguistique (UMR-CNRS 7270)
valerie.rochaix@univ-tours.fr

URL : <https://www.unilim.fr/espaces-linguistiques/441>

DOI : 10.25965/espaces-linguistiques.441

Licence : CC BY-NC-ND 4.0 International

Résumé

« La laïcité fait maintenant partie du patrimoine français », écrit en 2000 Jean Baubérot, historien et sociologue de la laïcité. A partir de travaux antérieurs sur la construction linguistique du patrimoine (Rochaix, 2017, 2020) menés dans le cadre de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (Galatanu, 2018), nous articulons, en conservant le même dispositif théorique, *laïcité* et *patrimoine culturel* en tant que valeurs sociales complexes, dans le sens où elles véhiculent dès le niveau lexical des valeurs modales dont axiologiques, antagonistes qui facilitent divers déploiements idéologiques en discours. À partir de l'assertion de Baubérot, nous interrogeons la laïcité comme objet du patrimoine culturel comme objet sémantique et conceptuel tel qu'il peut être construit à partir des dictionnaires de langue puis confrontons ces représentations aux déploiements discursifs de la notion dans un objet didactique institutionnel, le dossier pédagogique consacré à la laïcité, construit à destination des enseignants à partir du fonds de la Bibliothèque Nationale de France (classes.bnf).

Mots clés : laïcité, patrimoine culturel, Sémantique des Possibles Argumentatifs, valeurs modales, valeur sociale complexe

Abstract

“ Secularism is now part of French heritage ”, wrote Jean Baubérot, historian and sociologist of secularism, in 2000. Based on previous works on the linguistic construction of heritage (Rochaix, 2017, 2020) conducted within the framework of the Semantics of Argumentative Possibilities (Galatanu, 2018), we articulate, keeping the same theoretical device, secularism and cultural heritage as complex social values, in the sense that they convey, from the lexical level, modal values including antagonistic axiological ones that facilitate various ideological deployments in discourse. From Baubérot's assertion, we question secularism as an object of cultural heritage as a semantic and conceptual object as it can be constructed from language dictionaries and then confront these representations with the discursive deployments of the notion in an institutional didactic material : the file dedicated to secularism among the classes of the bnf, constructed for teachers from the collection of the Bibliothèque Nationale de France.

Keywords: secularism, cultural heritage, semantics of argumentative possibilities, modal values, complex social value

Introduction

L'interrogation de l'archive intégrale de la base de données Europresse¹ identifie des associations fréquentes du mot *laïcité* à des mots du champ lexical de « la religion/la philosophie/l'éthique », de « l'actualité », de « la politique/gouvernement », des « partis politiques », de « l'éducation », des « lois et règlements », des « relations internationales », des « droits et libertés », des « livres », des « élections » mais aussi des « industries culturelles » ou encore des « transports en commun ». Selon la même source, la tonalité des textes est, dans 56 % de la base, positive, et 39 %, négative. Près de 120 ans après la promulgation de la loi de 1905, dite loi de Séparation des Églises et de l'État, qui a instauré le principe de laïcité au sein de la République Française, le mot et la notion qu'il désigne font toujours l'objet dans les discours politiques, médiatiques ou encore éducatifs de reconstructions discursives qui exploitent et alimentent la sémantique cinétique de cette valeur complexe, au sens où elle véhicule dès le niveau lexical des valeurs axiologiques contradictoires, voire paradoxales. Parmi les formules² récurrentes à son sujet, « *la laïcité* "à la française" », généralement convoquée en contexte polémique, montre que bien que, non-exclusive à la France, cette laïcité réfère à une manière spécifique dans le monde de la construire et de la représenter mais aussi à un lien étroit entre cette construction et cette représentation, et la culture française³. Elle est ainsi articulée, notamment par ce biais, avec une autre valeur sociale complexe, le patrimoine culturel, entendu comme l'ensemble des biens matériels et immatériels communs à une population et transmis entre générations : « [La laïcité] fait partie du patrimoine national français » (Baubérot⁴, 2000).

Dans cet article, nous proposons d'examiner cette articulation en associant les descriptions lexicales de *laïcité* et de *patrimoine culturel* pour envisager *la laïcité comme un artefact culturel également descriptible comme un artefact du patrimoine culturel*⁵. Nous nous appuyons pour cela sur le cadre de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (Galatanu, 2006, 2007, 2018), un modèle de description sémantique à

1 Europresse est une base de données d'informations accessible sur abonnement, consultable sur <http://www.europresse.com>. Elle propose, en plus de l'accès à sa base à partir de mots-clés et de différents critères de constitution, un tableau de bord, qui est une « représentation graphique des résultats d'une recherche basée sur des indicateurs clés » (médiats, tonalité, concepts clés, etc.) utilisée dans cette introduction.

2 Nous retenons ici la caractérisation qu'en fait Krieg-Planque (2009), qui identifie 4 dimensions : le figement, la dimension discursive, son statut de référent social et son aspect polémique.

3 Pour une synthèse de ses formes d'appréhension, des « processus historiques divers, fondements philosophiques pluriels [correspondant] à des réalités sociales, culturelles et politiques elles-mêmes variées », voir Baubérot, 2010.

4 Jean Baubérot, historien et sociologue, fondateur de la sociologie de la laïcité, a été titulaire de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité » à l'École Pratique des Hautes Études de 1991 à 2007.

5 Précisons que nous recourons ici à la notion d'artefact, au sens d'Hilpinen (2011) que nous explicitons plus loin, afin d'insister sur son appréhension comme objet culturel, lié à une intention, une fin et un contexte, et donc comme objet potentiellement intégrable dans l'ensemble des biens matériels et immatériels qui constitue le patrimoine culturel du pays.

même de mettre au jour le potentiel discursif des mots et les mécanismes sémantico- et pragmatico-discursifs de déclenchement ou de modification de ce potentiel. En reprenant « l’hypothèse de la création de faits institutionnels (lorsque l’institution existe déjà), [comme c’est le cas de la laïcité en France], par des actes déclaratifs qui décrivent un état de fait et ce faisant l’instaurent » (Galatanu, 2018, p. 301), nous décrirons dans une première partie la laïcité en tant que valeur sociale construite (Searle, 1996) dont la dénomination véhicule des valeurs positives et négatives à même de faciliter les jeux de (re)construction idéologique. Nous exploiterons nos recherches antérieures sur la construction discursive de *patrimoine culturel* (Rochaix, 2017, 2020) et la contamination sémantique qu’il opère sur les objets qu’il investit pour proposer, dans une deuxième partie, des représentations sémantiques et conceptuelles de la *laïcité comme artefact* (objet intentionnellement produit), puis comme *artefact du patrimoine culturel*, construites à partir du corpus lexicographique. Nous procéderons enfin à une mise à l’épreuve de la représentation obtenue sur le dossier pédagogique « laïcité », mis à disposition des enseignants par la Bibliothèque Nationale de France (désormais BNF) (28 427 signes pour la partie « dossier », sélectionnée comme corpus d’analyse) dans la perspective de rendre compte de la façon dont ce corpus spécifique reconstruit la valeur sociale complexe qu’est la laïcité, en y intégrant ou non une dimension patrimoniale.

1. La laïcité, le concept social et sa dénomination

1.1. La laïcité, une valeur sociale complexe

« Dans le cas d’un concept social “ épais ”, au sens de Putnam (1975), c’est-à-dire, pour nous, porteur d’un complexe de valeurs modales (déontiques, axiologiques, etc.), la force agissante de son usage dans les discours est proportionnelle à sa complexité modale » (Cozma & Galatanu, 2019, p. 249) (voir l’introduction de Galatanu et Theissen, dans ce même numéro). En deçà de sa complexité modale, la *laïcité*, que le lexicographe définit comme « conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l’église et de l’État et qui exclut les Églises de l’exercice de tout pouvoir politique ou administratif, et, en particulier, de l’organisation de l’enseignement » (larousse.fr) est une réalité sociale construite en France par des discours philosophiques et juridiques.

1.1.1. Une réalité sociale construite par les discours

En tant qu’institution, la laïcité peut être abordée dans une perspective systémique. La description du mode d’existence du monde telle que développée par Searle dans *La Construction de la réalité sociale* (1996, p. 21-28) distingue :

- un sens ontologique et un sens épistémique ; le premier attribue un mode d'existence, le second concerne le jugement sur les faits ;
- des qualités intrinsèques (physiques, chimiques, etc.) dont l'existence est indépendante de la présence de l'homme et des qualités relatives à l'intentionnalité des observateurs, des utilisateurs ;
- un cursus objectif/subjectif pour les classer dans une logique binaire et non comme un continuum.

Dans cette perspective et pour qualifier la laïcité comme réalité sociale, on peut retenir ce qui relève, dans le dispositif de Searle, de l'assignation (ou imposition) de la fonction (*Ibid.*, p. 28-40), de l'intentionnalité collective, elle-même considérée comme fait social (*Ibid.*, p. 40-44) et des règles constitutives (*Ibid.*, p. 44-46) selon lesquelles « X est compté comme Y dans un contexte C ». Hors de C, X n'existe pas comme fait institutionnel. Ce contexte C est le contexte inter-discursif nourri notamment des discours philosophiques, juridiques et administratifs portant sur la laïcité.

1.1.2. Une construction philosophique et législative

Diffusé par les philosophes des Lumières (Montesquieu, 1748 ; Rousseau, 1762 ; Voltaire, 1763, 1764) à partir essentiellement des travaux de Spinoza (1670) sur le « droit naturel d'exister et d'agir », le projet d'une séparation de la sphère religieuse et de la sphère politique au sens large prend forme à partir de la Révolution Française⁶, quand « les institutions se socialisent à des perceptions culturelles non-religieuses » (Tournemine, 2005 [en ligne]), dans l'enseignement en particulier. Dans un contexte récurrent d'affrontements politiques et sociaux, la séparation des sphères est défendue comme un idéal de vie en commun, la garantie de liberté, de respect, de vivre-ensemble, de pensée critique, un principe d'organisation politique fondé sur la neutralité et l'égalité (Pena-Ruiz, 2002, 2005). C'est en tant que telle que la laïcité est encore aujourd'hui placée comme principe dans l'organisation de l'enseignement et des interactions dans l'espace public scolaire : « Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIX^e siècle. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature » (education.gouv.fr, consulté le 3 mars 2021).

Historiquement, ce terrain fut le premier champ investi par les lois laïques. Elles ont d'abord concerné l'organisation des enseignements (loi Ferry du 28 mars 1882 instaurant l'école publique

⁶ Voir les synthèses de Baubérot (2003) et Moatti (2004)

et obligatoire et loi Goblet du 30 octobre 1886 réservant l'enseignement dans les écoles publiques à un personnel laïque) puis plus tardivement l'espace public qu'est l'école, avec notamment la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du « port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ».

Des textes législatifs ont plus largement organisé les rapports entre État, individus et culte. La loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 précise que, (art.1), « [celle-ci] assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées (...) dans l'intérêt de l'ordre public » et, (art.2), « [elle] ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte »⁷. La Constitution française en 1946 inscrit ensuite la loi comme principe, (art.1), « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Bien que se référant à des valeurs dites universelles, ces dispositions législatives impliquent l'exclusion de la religion de la sphère publique de l'État. Dans ce sens, « le droit français considère [la laïcité] comme une notion négative » (Barbier, 1980 [en ligne])

1.1.3. Un artefact culturel

Construite par le discours philosophique comme une valeur positive, et associée à des valeurs dites universelles mais orientée négativement (exclusion, contrainte) par le discours juridique, la laïcité n'est pas exclusive au droit français mais celui-ci a construit un « modèle » (Letteron, 2019a)⁸ tel que le principe et la règle sont fortement associés à l'identité culturelle française. On note en 1989 une première occurrence du syntagme « laïcité à la française » dans la base de données Europresse. Dans le même sens, le *NGram Viewer* de Google⁹ mentionne une émergence de la collocation dans les années 1980 et une montée en puissance de son usage dans les deux décennies qui ont suivi. Une requête contemporaine montre qu'elle est souvent convoquée, avec ou sans guillemets, en contexte polémique ou de polémique : « La laïcité à la française, une exception culturelle en crise » (bfmtv.com, 8/11/2020), « Pourquoi la laïcité à la française fait-elle polémique ? Le tour de la

7 Elle prévoit également (art. 3 et 4) un inventaire des biens et de leurs ayant-droits et modalités de leurs transferts aux communautés religieuses (associations).

8 « Au niveau européen, le terme “modèle de laïcité” a été employé, à propos du modèle français, par la Cour Européenne des droits de l'homme » (Letteron, 2019a).

9 Il s'agit d'une application linguistique de *Google*, qui permet d'observer l'évolution de la fréquence d'un ou de plusieurs mots à travers le temps dans la base de données textuelles de *Google Livres*.

question » (La Croix, chaîne Youtube, 20/02/2018) « La “laïcité à la française”, une exception qui suscite l’incompréhension » (20 minutes, 19/1/2015), etc.

Allant de soi pour les autres, cette dimension culturelle est parfois contestée, comme faisant fi des constructions philosophiques, historiques et des luttes dont elle ferait l’objet :

Présenter la laïcité comme une “ donnée culturelle ”, c’est conjuguer une étrange amnésie à l’égard de l’histoire, et une cécité à la géographie [...] c’est justement parce que la laïcité résulte d’un effort pour mettre à distance les traditions, et les assumer seulement dans leur authentiquement culturelle au sens dynamique, à l’exclusion de toute norme oppressive, qu’elle peut avoir valeur universelle sans nier pour autant les réalités particulières (Pena-Ruiz, 2009, p. 75).

C’est alors plus sa valeur identitaire nationale qui est rejetée au profit de valeurs plus largement partageables.

Une représentation univoque est par ailleurs questionnée. En 2015, dans « les 7 laïcités françaises », Jean Baubérot, déjà cité, prend position contre « l’idée d’un modèle français de la laïcité » avant d’en livrer une représentation complexe qui articule en effet plusieurs conceptions, parfois antagonistes, allant de l’anti-religieux à une laïcité gallicane en passant par des mouvements très ouverts ou, au contraire, séparatistes.

Ces différents discours, qui participent à déconstruire et à reconstruire la représentation de la *laïcité*, le font en s’appuyant sur des potentialités identifiables dès le stade lexical.

1.2. Une dénomination qui, dès le niveau lexical, porte les valeurs positives et négatives qui facilitent les jeux de (re)construction idéologique.

Pour en rendre compte, nous nous appuyons sur la Sémantique des Possibles Argumentatifs (Galatanu, 2006, 2007, 2018), un modèle de description du potentiel discursif des mots (au niveau lexical) et des mécanismes sémantico- et pragmatico-discursifs de déclenchement ou de modification de ce potentiel à court terme (dans la parole) et à long terme (dans la langue). C’est dans ce cadre que nous rendons compte ci-dessous de la représentation de *laïcité* comme mot, comme artefact, produit intentionnellement, puis comme artefact du patrimoine culturel et constituons une grille de lecture de la construction discursive de la laïcité mise en œuvre dans une partie du contenu pédagogique mis à disposition des enseignants par la BNF.

1.2.1. La Sémantique des Possibles Argumentatifs

Située dans la filiation de la sémantique argumentative (représentée par Ducrot, 1980 ; 1995a et b ; Anscombe et Ducrot, 1983 ; Anscombe, 1995 ; Ducrot et Carel, 1999), la SPA appréhende le

sens discursif comme argumentatif et affirme, en plus, que l'argumentation s'inscrit et se réinscrit dans chaque occurrence (Galatanu, 2018 ; Galatanu & Bellachhab, 2010). Elle s'en distingue cependant dans le sens où ce sont, dans cette approche, les entités linguistiques qui contiennent des potentialités discursives. Le sens discursif est dans l'activation des propriétés sémantiques lexicales en contexte. Elle fait en effet :

L'hypothèse de la présence simultanée de deux formes de manifestation du sens linguistique [...] :

- la signification des expressions linguistiques, en particulier des entités lexicales, par sa configuration argumentative [...], son cinétisme dû à l'ancrage intersubjectif culturel, voire même subjectif dans le vécu expérimentiel de la communauté linguistique est appréhendée comme un ensemble ouvert, potentiellement renouvelable, régénérable, de potentialités discursives ;
- le sens discursif, généré par le déploiement des potentialités discursives, argumentatives et orientées axiologiquement, des entités lexicales dans un contexte sémantique et syntaxique et dans le contexte de l'occurrence de la parole, propose à son tour des potentialités sémantiques de significations lexicales [...]. (Galatanu, 2018, p. 255-256)

Pour rendre compte de cette double dynamique des mots dans le discours, le modèle prévoit une représentation de l'organisation argumentative de la signification en quatre « strates » (Galatanu, 2018, p. 165) :

- le *noyau* (N), les propriétés essentielles (les plus stables) du mot dont l'enchaînement argumentatif se fonde sur un lien vectoriel matérialisé par des connecteurs normatifs (donc, abrégé par DC¹⁰) ou transgressifs (pourtant, PT), ainsi que par le connecteur additif ET ; il est déterminé à partir des définitions lexicographiques – entendu comme un discours d'experts sur la langue à même de rendre compte de la représentation la mieux partagée par la communauté linguistique – et éprouvé par des tests de non-contradiction sémantique (Galatanu 2010b, 2018) ;
- les *stéréotypes* (Sts), ensemble « ouvert et moins stable d'associations de représentations aux éléments du noyau », qui « récupère les changements expérimentiels, culturels et individuels » ;

10 Le recours aux connecteurs discursifs abstraits (DC, PT) a été emprunté aux théories issues de l'Argumentation dans la langue, notamment la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) (Ducrot et Carel, 1999 ; Carel, 2011). La SPA y a ajouté des connecteurs coordonnants (ET, OU) « ils permettent d'intégrer dans la (re)présentation du noyau, des éléments hiérarchisés dans la relation argumentative, occupant la même place dans son organisation, mais pas forcément dans l'organisation vectorielle » (Galatanu, 2018, p. 286).

- *les possibles argumentatifs* (PA), génération d'ensembles ouverts de séquences discursives virtuelles qui associent un élément du stéréotype au mot. Cette strate propose le potentiel déjà prédictible du mot dans les discours, qui est susceptible d'être modifié à chaque acte d'énonciation ;
- ces discours, ou les *déploiements argumentatifs* (DA), sont les éléments effectivement observables.

Le potentiel axiologique des mots autorise/habilite les déploiements en discours. L'analyse des associations convoquées en termes de valeurs modales dont axiologiques (sur la base d'une échelle graduelle représentée ci-dessous) indique le potentiel discursif des mots analysés.

Tableau 1 : Echelle graduelle des valeurs modales dont axiologiques (Prieto, 2016)

Fonction discursive modale dominante	Classes d'attitudes modales
	<u>Valeurs modales</u>
Mouvement d'objectivation du discours	
Echelle graduelle ou gradation de la subjectivité	ONTOLOGIQUE
	• aléthiques (<nécessaire>, <impossible>, <possible>, <aléatoire>)
	• déontiques (<obligatoire>, <interdit>, <permis>, <facultatif>)
	JUGEMENT DE VÉRITÉ
	• épistémiques (<certain>, <incertain>, <exclu>, <probable>) (<SAVOIR>)
	• doxologiques (<certain>, <incertain>, <exclu>, <probable>) (<CROIRE>)
	AXIOLOGIQUES
	• éthiques-morales (<positif>/<négatif>) (<BON>/<MAUVAIS>)
	• esthétiques (<positif>/<négatif>) (<BEAU>/<LAID>)
	• pragmatiques (<positif>/<négatif>) (<UTILE>/<INUTILE>)
• intellectuelles (<positif>/<négatif>) (<INTERESSANT>/<ININTERESSANT>)	
• hédoniques (<positif>/<négatif>) (<PLAISIR>/<SOUFFRANCE>)	
• affectives (<positif>/<négatif>) (<AMOUR>/<HAINE>)	
FINALISANTES	
• volitives (<positif>, <négatif>) (<VOULOIR>, <VOLONTÉ>)	
• désidératives (<positif>, <négatif>) (<DÉSIR>, <PULSION>)	
Mouvement de subjectivation du discours	

Figure 2: Échelle graduelle des valeurs modales (Galatanu 1997: 25).

Les valeurs modales pouvant être internes à la signification des mots qui configurent la signification, le modèle prévoit de les intégrer dès la description sémantique et conceptuelle des mots analysés.

1.2.2. Représentation sémantique et conceptuelle de *laïcité*

Apparu en France au XIX^e siècle (1871, la Patrie, 11 nov. Littré), le mot *laïcité* est défini comme une « conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique » (*Le Grand Robert*, 2001). À partir des définitions, co-occurrences et exemples d'usage proposés dans 6 dictionnaires

de référence de langue française¹¹, nous proposons en 2015 une description sémantique et conceptuelle du noyau de *laïcité* qui rend compte de ses propriétés essentielles et du lien argumentatif qui constitue la singularité du mot. Elle a été légèrement modifiée ici, avec en particulier l'intégration d'un agent X :

Schéma 1 : Noyau de la représentation de la signification lexicale de *laïcité*

X pense que garantir la séparation entre affaires publiques et religieuses ou philosophiques est positif

DC¹²

X veut garantir la séparation des affaires publiques et religieuses ou philosophiques

DC

X agit pour séparer affaires publiques et religieuses ou philosophiques

DC

X agit contre le pouvoir politique exercé par les églises

ET

X agit contre le pouvoir religieux exercé par l'Etat

DC

X défend la neutralité entre les diverses conceptions religieuses et philosophiques

DC

X agit pour l'égalité entre les conceptions religieuses et philosophiques

DC

X agit pour la liberté des conceptions et pratiques de chacun

Le noyau de *laïcité* rend compte de l'inscription du mot a) dans la zone doxologique, le verbe modal *penser* suppose l'existence d'un « référent » et d'une prise de position vis-à-vis d'au moins deux représentations opposées du monde, toutes les deux valables d'un point de vue sémantique, et b) dans la zone de valeurs déontiques. Le mot *laïcité* et le principe qu'il désigne reposent en effet sur des textes de loi (sa définition est par ailleurs régulièrement réétudiée pour des motifs juridiques). Elle rend également compte de c) la présence de valeurs plus subjectivantes éthiques/morales (relatives au bien ou au mal) en relation avec des normes sociales, religieuses et philosophiques.

Sur le modèle de Galatanu (2018), nous avons « déployé le potentiel discursif des propriétés essentielles qui configurent le noyau et construit ainsi des associations de l'ensemble ouvert de stéréotypes » (*Ibid*, p. 303). La 2^e colonne propose des stéréotypes des propriétés du noyau établies

11 *Dictionnaire étymologique et historique du Français* ; *Trésor de la langue française informatisé* ; *Le Grand Robert de la langue française* ; *Le Dictionnaire historique de la langue française* ; *Le Grand Littre* ; *Le Lexis : Dictionnaire érudit de la langue française* ; *Le Petit Larousse illustré*.

12 Le lien argumentatif est ici normatif.

selon une approche introspective (voir *Ibid*, chapitre 5). La 3^e colonne, des possibles argumentatifs, associe ces stéréotypes au mot et propose, pour rappel, le potentiel prédictible de sa convocation en discours. La 4^e colonne rend compte des valeurs modales dont axiologiques « extraites des significations des mots qui configurent le noyau et les stéréotypes ». (*Ibid*, p. 303)

Tableau 2 : Le Noyau de *laïcité* et les déploiements argumentatifs de ses propriétés nucléaires

Le Noyau et ses valeurs modales	Stéréotypes des propriétés nucléaires	Possibles argumentatifs	Valeurs modales des stéréotypes
1. X pense que garantir la séparation des affaires publiques et religieuses ou philosophiques est positif DC	champ de pratique sociale champ de pratique religieuse champ de pratique politique distinction entre vie publique, vie religieuse ou philosophique risque d'intervention du politique sur le religieux risque d'intervention du religieux sur le politique	1. DC champ de pratique sociale champ de pratique religieuse champ de pratique politique distinction entre vie publique, vie religieuse ou philosophique risque d'intervention du politique sur le religieux risque d'intervention du religieux sur le politique	aléthique déontique doxologique pragmatique éthique et morale+
2. X veut garantir la séparation affaires publiques et religieuses ou philo. DC	volonté du citoyen volonté du politique volonté institutionnelle protection	2. DC volonté du citoyen volonté du politique volonté institutionnelle protection	volitive intellectuelle
3. X agit pour séparer affaires publiques et religieuses ou philo. DC	démarche politique démarche législative et démarche administrative actions diverses	3. DC démarche politique démarche législative et démarche administrative actions diverses	déontique pragmatique
4. X agit contre le pouvoir politique exercé par les églises ET	dénonciation des expressions religieuses dans l'espace public manifestation combat lutte violence méfiance à l'égard du religieux	4. DC dénonciation des expressions religieuses dans l'espace public manifestation combat lutte violence méfiance à l'égard du religieux	déontique pragmatique éthique et morale - affectif et hédonique -
5. X agit contre le pouvoir religieux exercé par l'Etat	pas de religion d'État pas de religion imposée pas de religion interdite pas de religion favorisée	5. DC pas de religion d'État pas de religion imposée pas de religion interdite pas de religion favorisée	déontique pragmatique, éthique et morale

DC	invisibilisation du religieux dans l'espace public méfiance à l'égard du politique	invisibilisation du religieux dans l'espace public méfiance à l'égard du politique	
6. X défend la neutralité entre les diverses conceptions religieuses et philosophiques DC	Neutralité de l'État, Neutralité de tous dans l'espace public coexistence des religions coexistence des croyances dialogue interreligieux bienveillance	6. DC neutralité de l'État, neutralité de tous dans l'espace public, coexistence des religions coexistence des croyances dialogue interreligieux bienveillance	déontique affectif et hédonique + éthique et morale +
7. X agit pour l'égalité entre les conceptions religieuses et philosophiques	justice liberté paix sociale égalité d'attitudes, d'expression, de pratique, des représentations, de reconnaissance/non-reconnaissance, de traitement, des droits, de non-discrimination loi commune	7 DC justice liberté paix sociale égalité d'attitudes, d'expression, de pratique, des représentations, de reconnaissance/non-reconnaissance, de traitement, des droits, de non-discrimination loi commune	aléthique déontique pragmatique éthique et morale + affectif et hédonique +

La signification du mot porte en elle des valeurs multiples des plus objectivantes¹³ (aléthique, déontique) aux plus subjectivantes (volitive) ainsi que des valeurs axiologiques dont les pôles s'opposent : valeurs éthiques et morales positives dès le noyau (*garantie, égalité*) et dans les stéréotypes associés (*justice, paix, liberté, etc.*) ou négatives (actions contre des valeurs sociales partagées) ; valeurs affectives/hédoniques positives (*paix*) et négatives (*violence, combat*).

2. Une valeur patrimonialisée ?

2.1. La laïcité, un objet du patrimoine national

Le discours juridique (loi de 1905 et Constitution de la V^e République) et le discours historique attribuent à la laïcité une fonction identitaire et la pérennisent. En 2000, Jean Baubérot observe qu'elle « fait maintenant partie du patrimoine national français ». L'assertion est reprise dans les discours didactiques et politiques, enrichie d'un lien « naturel » entre laïcité et patrimoine national. Le vice-président de la Ligue de l'enseignement, en charge de la laïcité, en fait ainsi « un idéal de liberté et d'égalité qui semble appartenir naturellement au patrimoine français »¹⁴. En 2018, pour

13 Cf. tableau 1.

14 Revue TDC – Textes et Documents pour la classe : la laïcité 1905-2007, n°903, 1er novembre 2005.

Samuel Charlot, administrateur au Conseil social, économique et environnemental, « l'idée va désormais de soi »¹⁵. Dans une enquête¹⁶ commanditée en 2020 par le gouvernement qui se veut un état des lieux de la laïcité, comme « outil de cohésion nationale », les Français expriment un « attachement fort » au principe (pour 70 % des informateurs), qui « fait partie de l'identité de la France » (78 %).

La laïcité est cependant – et parallèlement – représentée comme une valeur en danger dans des locutions telles que : « défenseur de la laïcité »¹⁷, « garde-fou »¹⁸, « totem devenu fragile »¹⁹. Ces combinaisons, attachement/fonction identitaire et mise en danger de son existence/de sa possible transmission, sont caractéristiques du patrimoine culturel ou du processus de patrimonialisation, entendue comme l'intégration d'un objet du monde dans le patrimoine culturel.

Dans une thèse publiée en 2017, nous avons montré que la patrimonialisation, en tant que cinétisme culturel, provoquait un cinétisme de la signification des objets qu'elle investissait, cette reconstruction étant la conséquence d'une contamination discursive des propriétés sémantiques du patrimoine sur celles des dénominations des objets matériels (Rochaix, 2017, 2020 ; Galatanu & Rochaix, 2020) ou immatériels concernés.

2.2. Représentation sémantique de *la laïcité* comme *artefact du patrimoine culturel*

Nous reprenons ici la représentation sémantique et conceptuelle de *patrimoine culturel* proposée par Galatanu, qui rend compte, notamment, des contraintes déontiques, éthiques et morales et affectives que véhiculent le mot et la notion qu'il désigne.

15 <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/38312-letat-et-la-laicite>

16 État des lieux de la laïcité en France 2020 (sondage réalisé par *Viavoice* pour l'Observatoire de la laïcité, consultable sur : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/02/2020._etude_viavoice_pour_observatoire_de_la_laicite.pdf

17 Sa création est proposée par le parti socialiste en décembre 2020.

18 « laïcité : les députés de "l'aile gauche", de LREM se préparent à jouer les garde-fous » (Libération, 7/12/2020)

19 « La laïcité est un totem devenu fragile qui, au lieu de rassembler la communauté nationale, en vient à la diviser » (tribune de Fabien Fortoul, enseignant chercheur en droit public, Université catholique de Lyon, *Le Monde*, 11/12/2020)

Schéma 2 : Noyau de la représentation de la signification lexicale de *patrimoine culturel* (Galatanu, 2018)

Héritage caractéristique de / spécifique de / propre à une collectivité / un territoire / une période

DC

Fonction identitaire

DC

Valorisation collective

DC

Devoir de transmission aux générations futures de la collectivité

DC

Devoir de préservation / conservation

DC

Pouvoir transmettre aux générations futures de la collectivité

Nous avons montré dans des travaux antérieurs (Rochaix, 2017, 2020) que l'inclusion d'un artefact dans le champ patrimonial avait pour conséquence (i) de modifier les valeurs initiales de l'objet et (ii) d'insérer dans la représentation de l'objet concerné des propriétés sémantiques du patrimoine culturel.

L'appréhension du patrimoine culturel comme un artefact s'appuie ici d'une part sur la définition que le Grand Robert donne de l'*artefact* et plus précisément d'un exemple associé : « Tout artefact est un produit de l'activité humaine d'un être vivant, qui exprime ainsi et de façon particulièrement évidente l'une des propriétés fondamentales qui caractérisent tous les êtres vivants sans exception : celle d'être doué d'un projet qu'à la fois ils représentent dans leur structure et accomplissent par leur performance (Monod, *Le Hasard et la nécessité* : 25) » (*Le Grand Robert*, 2001, p. 814) et, d'autre part, sur celle qu'en donne le philosophe Hilpinen, « un objet qui a été intentionnellement fait et produit dans un certain but » (2011, [en ligne], traduit par nos soins).

Sa représentation s'appuie sur la théorie de la Grammaire des cas (Fillmore, 1968, 1975) qui permet de rendre compte de sa mise en relation avec son initiateur/bénéficiaire ainsi que des éléments spatio-temporels.

Schéma 3 : Représentation sémantique de l'*artefact* à partir des rôles prévus pour décrire une action dans la Grammaire des cas de Fillmore et dans la perspective de la SPA (Rochaix, 2017)

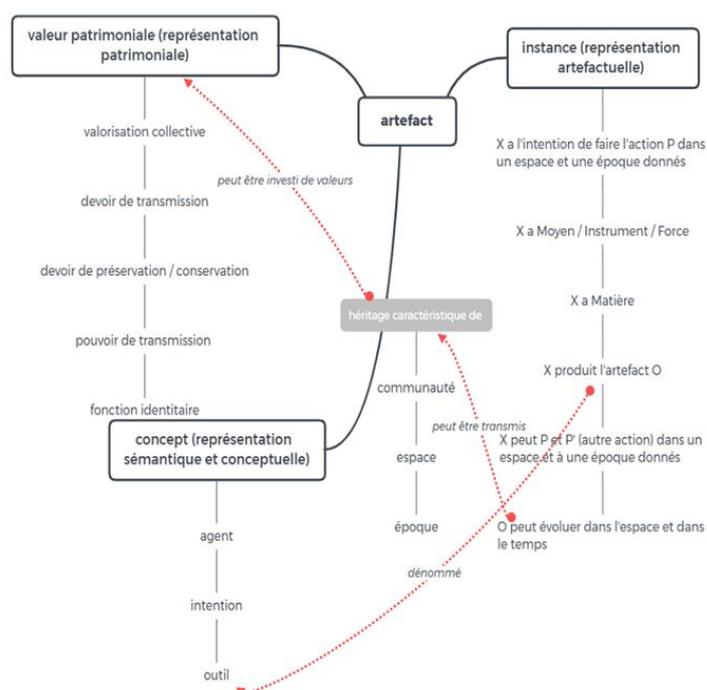
(Agent) X a l'intention de produire un artefact (O) pour que X puisse faire P dans l'espace et dans le temps
 DC
X se sert de I (instrument)/M (moyen)/F (force) pour faire P
 DC
X utilise Ma (matière)
 DC
X produit O qui a une forme, une matière, une structure particulière (avec telle(s) spécificité(s))
 DC
Résultat : O sert à X pour faire P ou P'
 ET
O existe dans le Temps et l'Espace
 DC
O peut subir des transformations (vie de l'objet)

Appliquée à *laïcité*, cette représentation artefactuelle permet de construire le schéma vectoriel suivant :

Schéma 4 : Noyau de la représentation de la signification lexicale de *laïcité comme artefact*
(Agent) X a l'intention de produire un artefact (O) pour que X puisse faire P (P = agir contre le pouvoir politique exercé par les églises, agir contre le pouvoir religieux exercé par l'État et agir pour l'égalité entre les conceptions religieuses et philosophiques) dans l'espace et dans le temps
 DC
X se sert de I (instrument)/M (moyen)/F (force) (I/M/F = discours politique, discours juridique, discours médiatique, discours didactique) pour faire P
 DC
X produit O qui a une forme, une matière, une structure particulière (avec telle(s) spécificité(s)) (O = textes de loi et principe constitutionnel)
 DC
Résultat : O sert à X pour faire P ou P'
 ET
O existe dans le Temps et l'Espace
 DC
O peut subir des transformations (vie de l'objet)

Ces différentes représentations (sémantique et conceptuelle, artefactuelle et patrimoniale) s'articulent par l'intermédiaire de trois nœuds : *X produit l'artefact O – O peut évoluer dans l'espace et dans le temps (DC peut être transmis) – O peut être investi de valeurs*, tel que schématisé ci-dessous :

Schéma 5 : les trois dimensions de l'artefact en contexte patrimonial (Rochaix, 2017, 2020)



En proposant des propriétés sémantiques pouvant être appréhendées comme des catégories ainsi que des relations entre certaines de ces catégories, cette représentation tri-dimensionnelle constitue une grille de lecture à même d'évaluer, à partir des déploiements discursifs effectivement observables, la construction discursive de la représentation de l'objet artefactuel et, plus précisément, d'identifier les propriétés sémantiques effectivement activées en discours (et classable en termes de catégories), ici dans un discours didactique sur la laïcité, construit par la BNF, à destination des enseignants et de leurs élèves.

3. Mise à l'épreuve de cette représentation dans la classe « laïcité » de la BNF

En plus d'imposer certaines règles à l'école (interdiction des signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, obligation d'assiduité, menus différenciés dans les cantines scolaires), la laïcité fait l'objet d'« actions éducatives qui permettent d'expérimenter à travers des projets collectifs un apprentissage citoyen » par la commémoration de la loi de Séparation des Églises et de l'État, des travaux sur la Charte de la laïcité, des rencontres ou encore des débats avec des intervenants extérieurs. Dans cette perspective, « les ressources nationales comportent des outils de formation, des références institutionnelles, associatives et de partenaires de l'Éducation nationale, afin de construire une culture et des réflexes communs » (Eduscol, janvier 2021).

À partir de l'hypothèse que le discours pédagogique favorise une reconstruction de la laïcité apte à favoriser un sentiment d'appartenance commune et, ce faisant, à procéder effectivement à une patrimonialisation de la notion, non plus objet d'éventuelles dissensions et divisions mais bien commun à une population et transmis entre générations, nous avons exploité cette grille de lecture sur l'une de ces ressources.

3.1. Présentation du corpus

Classes.bnf, le site pédagogique de la BNF, propose plus de 80 dossiers pédagogiques. Celui concernant la laïcité, intitulé *La laïcité en questions*, comporte un « dossier » et une « exposition virtuelle » qui entend « revisiter les fondements de la laïcité en dix questions, chacune nourrie par des documents commentés issus pour la plupart des collections de la BNF »²⁰.

Le « dossier » proprement dit compte 28 427 signes (4 426 mots). Il est découpé en 5 chapitres : *Un combat historique ; La Révolution française, une étape décisive dans la construction de la laïcité ; La Grande œuvre de la III^e République ; La loi de séparation du 9 décembre 1905 ; Nouvelle donne à l'heure de la construction européenne.*

Pour tester notre hypothèse, nous avons distingué dans ce « dossier », envisagé comme un discours didactique sur la laïcité, les déploiements argumentatifs potentiellement prévus à partir de la représentation lexicale de *laïcité* et ceux prévisibles à partir de celle de *patrimoine culturel* issus du discours lexicographique.

3.2. Les déploiements discursifs de la *laïcité*

Le tableau ci-dessous, rempli grâce à une approche qualitative du corpus, rend compte, dans la colonne de gauche, des propriétés essentielles du mot *laïcité* telles que définies *supra* et dans la colonne de droite, des énoncés considérés comme les déploiements discursifs observés dans la classes.bnf activant ces propriétés essentielles.

20 Les dix questions étant : « la laïcité est-elle l'ennemie des religions ? Quelles limites à la liberté d'expression ? Peut-on rire de tout ? Pourquoi interdire les signes d'appartenance à l'école ? Jusqu'où respecter les différences ? Peut-on tout tolérer ? Comment discerner connaissances et croyances ? Comment partager une culture commune ? Tuer au nom de Dieu ? La laïcité est-elle un principe universel ? ».

Tableau 3 : les déploiements discursifs de *laïcité* dans l'introduction de la classes.bnf

Les propriétés sémantiques de la <i>laïcité</i>	Leurs activations dans le corpus d'analyse
<p>1. X pense que garantir la séparation des affaires publiques et religieuses ou philosophiques est positif</p> <p>DC</p>	<p>[sur-modalisation aléthique] ≈ cette séparation est naturelle, dans l'ordre des choses</p> <p><i>aurait pu s'imposer naturellement au fur et à mesure des progrès sociaux et intellectuels ; nécessaire pour établir une coexistence acceptable ; afin que soit reconnu un ordre de l'esprit séparable de l'ordre divin ; l'église aurait pu accepter – ce qu'elle fera plus tard – les principes de la modernité ; les sources de conflits vont accélérer la nécessité de la séparation ; l'histoire se chargera de leur donner raison ; la laïcité semblait devoir être rangée au rayon des truismes ; des vérités ; la collusion totale du pouvoir politique et du pouvoir religieux a longtemps arrêté la marche vers l'autonomie de la personne</i></p> <p>[convaincre l'adversaire, avec sur-modalisation aléthique de l'adhésion²¹]</p> <p><i>l'attitude laïque n'est pas d'asséner des vérités mais de développer des arguments pour convaincre de la pertinence de ces vérités.</i></p> <p><i>Il s'agit de permettre à la communauté politique de s'organiser sans qu'il lui soit nécessaire de faire référence à une transcendance.</i></p> <p><i>La laïcité ne s'est donc pas imposée à eux, ils se la sont appropriée.</i></p>
<p>3. X agit pour garantir la séparation entre affaires publiques et religieuses ou philosophiques</p> <p>[construction intellectuelle]</p> <p>DC</p>	<p><i>Redécouverte de la philosophie grecque ; penseurs musulmans ; des catholiques comme Saint-Thomas d'Aquin ; une loi de raison ; faire évoluer les consciences ne peut être que l'œuvre de la pensée, elle-même servie par une propagande active et intelligente ; les catholiques se sont progressivement convaincus du bien-fondé d'une laïcité au sein de laquelle ils avaient toute leur place</i></p> <p>[construction juridique]</p> <p><i>Principe de droit, Constitution, République ; Édits de Nantes ; 1880 suppression de l'obligation du repos dominical ; 1881 suppression de l'obligation du caractère confessionnel des cimetières ; 1884 le divorce est légalisé ; 1887 les obsèques civiles sont facilitées, diverses mesures laïcisent les personnels d'hôpitaux ; 1881, 1882 et 1886 les grandes lois scolaires marquent l'avènement de la laïcité ; 1901 loi sur les associations [...] visait surtout le contrôle des congrégations ; 1904 interdiction d'enseignement aux Congrégations ; Une loi est finalement votée le 15 mars 2004 interdisant tout port de signes religieux dans l'enseignement public.</i></p> <p>[travail dans la longueur]</p> <p><i>Après de longs débats ; chemin faisant ; Avec les Trente Glorieuses, l'évolution des mœurs et des mentalités liée à l'amélioration du niveau de vie, au progrès de l'éducation, aux moyens de communication, au développement des activités sportives et culturelles a rapproché les personnes par-delà leurs croyances</i></p>
<p>4. X agit contre le pouvoir politique exercé par les églises</p> <p>DC</p>	<p>[combat entre les deux camps pour la loi de 1905 et après son adoption]</p> <p><i>combat historique ; longue histoire marquée par de durs combats ; tensions ; persécutions religieuses ; nouveaux affrontements ainsi provoqués ; violente campagne ; climat délétère ; politique résolument anticléricale ; dissolution d'un grand nombre de congrégations ; conflits ; manifestent leur vive opposition à ce projet ; contexte d'affrontement, oppositions entre catholiques et laïques ; les adversaires les plus virulents ; nombreuses manifestations dont l'une fait un mort ; malentendus ; incompréhensions ; une question réellement conflictuelle ; forte mobilisation des militants laïques ; le débat fait rage ; les conflits les plus vifs ; conflit entre les républicains et la hiérarchie catholique</i></p>

21 Nous parlons ici de sur-modalisation aléthique de l'adhésion dans le sens où les arguments assertés sont présentés comme vérité générale, indépendants du contexte historique.

	<p>[création de contraintes pour les Églises]</p> <p><i>les associations cultuelles se conformeront aux règles ; [la loi] interdit que dans les lieux de culte... ; loi afin de renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ; la laïcité exige de ne pas rester inerte face à des revendications ou des comportements contraires aux libertés ; la liberté religieuse n'implique pas la liberté laissée aux religions et à leurs représentants d'imposer à l'ensemble de la société les règles qui leur sont spécifiques</i></p>
<p>5. X agit contre le pouvoir religieux exercé par l'État DC</p>	<p>[création de contrainte pour l'État]</p> <p><i>l'État s'interdit toute ingérence dans les questions religieuses</i></p> <p>[surmodalisation éthique et morale de l'intervention du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif contre le pouvoir religieux]</p> <p>[la loi] <i>leur a généreusement accordé tout ce que raisonnablement pouvaient réclamer leurs consciences</i></p> <p><i>par mesure d'apaisement ; l'application de la loi de 1905 a toujours été bienveillante et lucide ; le Conseil d'état a toujours facilité la pratique religieuse</i></p> <p>[avec une minimisation de l'importance des incidents]</p> <p><i>Une maladresse ou une provocation dans la rédaction de la circulaire d'application</i></p> <p>[combat à l'intérieur d'un même camp]</p> <p><i>Contrairement à de nombreux libre-penseurs ; Il fera front aux plus anti-cléricaux ; [ils] l'accusent de trahir la laïcité</i></p>
<p>6. X défend la neutralité entre les diverses conceptions religieuses et philosophiques DC</p>	<p><i>Ces lois, en instaurant un enseignement respectant une stricte neutralité en matière confessionnelle, visent à former des citoyens, il les connaît tous et n'en privilégie aucun, ce qui implique sa neutralité, celle des services publics et des fonctionnaires à l'égard des convictions individuelles...</i></p>
<p>7. X agit pour l'égalité entre les conceptions religieuses et philosophiques</p>	<p>[égalité]</p> <p><i>idéal d'égalité, contre les inégalités</i></p> <p>[liberté]</p> <p><i>Idéal de liberté, dans le sens des libertés ; la liberté offerte ; un vivre ensemble harmonieux ; double liberté de conscience et de culte ; sa pratique reste liée à une liberté de choix individuel, qui ne doit être ni contraint, ni interdit ; la liberté de conscience</i></p> <p>[liberté pour les églises]</p> <p><i>la loi fait clairement le choix de la liberté pour les Églises de s'organiser comme elles le souhaitent ; La loi garantit la liberté de culte ; Les revendications identitaires ou les pratiques religieuses doivent pouvoir légitimement s'exprimer dans la société ; assurer la liberté religieuse ; la liberté laissée aux religions</i></p> <p>[respect]</p> <p><i>respect réciproque des convictions individuelles</i></p> <p>[paix sociale]</p> <p><i>loi de pacification ; coexistence pacifique ; pour la paix ou contre les injustices ; une bonne réponse au nécessaire "vivre ensemble" dans une humanité ; garantir la paix ; combat pour la paix, émancipation dans la paix civile</i></p>

La lecture de ces résultats en lien avec le tableau 2 (le noyau de *laïcité* et les déploiements argumentatifs de ses propriétés nucléaires) montre l'activation de stéréotypes prévus et permet d'élargir l'ensemble (ouvert) de ces stéréotypes : (1) champs de pratique religieuse et champs de

pratique religieuse avec un investissement important de la zone aléthique, (3)²² activités législatives, (4) déploiements importants du champs lexical de l'affrontement (« tensions », « persécutions », « climat délétère », etc.), (5) « interdiction d'ingérence », en (6) et (7) on note notamment que la notion de respect « égard pour les convictions individuelles », « respect réciproque pour les convictions individuelles » est associée à la neutralité et à l'égalité.

Cette lecture souligne en particulier l'activation de l'« agir contre », élément du noyau par celle des stéréotypes du combat (législatif, politique, social) en faveur d'un principe fortement objectivé par la convocation de mots tels que « naturel », « nécessaire », paradoxalement au service de valeurs antagonistes à celle du combat : « respect », « paix », « liberté ».

3.3. Les déploiements discursifs de *laïcité* comme *artefact du patrimoine culturel*

Le tableau ci-dessous restitue cette fois les déploiements discursifs relevés dans le corpus d'analyse considérés comme déploiements argumentatifs activant les propriétés essentielles du patrimoine culturel (valeur patrimoniale dans le schéma 5 des trois dimensions de l'objet en contexte patrimonial) et donc, manifestant, à notre sens, une construction discursive de la *laïcité* en tant qu'*artefact du patrimoine culturel français*.

Tableau 4 : Les déploiements discursifs de la *laïcité* comme *artefact du patrimoine culturel* dans l'introduction de la classes.bnf

Les propriétés sémantiques du patrimoine culturel	Leurs activations dans le corpus d'analyse
1. Héritage propre à/caractéristique d'un territoire/d'une époque/d'une communauté DC	[héritage d'une longue histoire] <i>fruit d'une longue histoire ; une idée qui vient de loin ; une idée très ancienne</i> [héritage de l'histoire de France] <i>Révolution Française ; Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen ; Notre République</i> [héritage d'une construction intellectuelle française mais aussi universelle] <i>Philosophie grecque ; des penseurs musulmans, des catholiques comme Thomas d'Acquin ; histoire de la pensée ; humanisme de Montaigne ; esprit des lois de Montesquieu, Descartes ; liberté de conscience de Pierre Bayle ; travaux des philosophes du XVII mais aussi des philosophes anglais et allemands ; le combat de Galilée ; le combat de Giordano Bruno ; la lutte de Voltaire ; Napoléon ;</i> [+ construction intellectuelle, politique et législative de l'artefact]

22 (2) non représenté ici correspond, pour rappel à : X veut garantir la séparation entre affaires publiques et religieuses ou philosophiques, qui n'est pas exprimé dans le texte hors de l'évaluation positive que l'on retrouve en (1).

2. Fonction identitaire DC	<i>Une valeur de civilisation</i>
3. Valorisation collective DC	<i>commémoration du centenaire de l'adoption de la loi de 1905 ; Cela suppose qu'en France la laïcité soit réellement vécue au quotidien et ne se cantonne pas au ciel des idées.</i>
4. Devoir de transmission aux générations futures de la collectivité d'une très large communauté DC	<i>Nos valeurs républicaines auront la force de l'exemplarité en Europe et dans le monde si notre République est dans la réalité des faits ce qu'elle déclare être dans la Constitution : démocratique, laïque et sociale (à la fin du texte) un patrimoine à transmettre ; Au choc des passions doit se substituer un échange fécond nourri d'un même terreau de tolérance et de solidarité qui constitue ce qu'il y a de meilleur dans les principes républicains et les spiritualités diverses, religieuses, agnostiques ou athées ; Il faut prendre garde de ne pas qualifier hâtivement de valeurs universelles s'imposant à tous certaines normes culturelles liées à notre histoire et à nos traditions. La laïcité est une éthique permettant de débattre de tout avec tout le monde.</i>
5. Devoir de préservation/conservation DC	
6. Pouvoir transmettre aux générations futures de la collectivité	

Ce tableau montre une activation de la propriété d'héritage et de transmission mais fait peu de cas d'une mise en danger ou d'obstacles à la transmission, qui participent à la patrimonialisation de l'artefact. Une hypothèse possible est que la laïcité a été instituée en France par une série d'actes déclaratifs (loi de 1905, lois concernant plus spécifiquement l'enseignement et l'espace d'enseignement, principe constitutionnel) qui ont enrichi la signification de *laïcité* et participé à son cinétisme. La fonction identitaire est par ailleurs peu activée au profit d'une expansion aux autres cultures et systèmes politiques et d'organisations sociales.

Conclusion

L'analyse ainsi menée sur le corpus montre une mobilisation de formes et de structures qui inscrivent bien la *laïcité* dans des zones axiologiques opposées. Elles manifestent son inscription dans les zones éthique et morale ainsi qu'affective et hédonique positives, avec des valeurs d'*adhésion*, d'*attachement*, ainsi que dans la zone éthique et morale et affective et hédonique négatives, avec celles de *division* et d'*exclusion*. Le traitement discursif rend ainsi compte de la complexité de sa représentation. Il constitue un support favorisant la réflexion et le débat.

Il atteste par ailleurs d'une représentation discursive de *laïcité* telle que :

héritage d'une histoire conflictuelle encore génératrice de conflits

PT

porteuse de valeurs positives

DC

nécessité de transmission

Des valeurs positives et objectives surmodalisent les autres valeurs mobilisées. Le principe est ici construit comme étant propre à - ou caractéristique - d'un groupe dépassant une communauté culturelle ou politique particulière. Cette représentation participe à une forme d'universalité du principe laïque, qui, « idéal », pourrait correspondre à l'ensemble des hommes et des cultures. Il objective l'adhésion.

Notre hypothèse est ainsi partiellement vérifiée. Le discours didactique favorise bien une reconstruction de la laïcité apte à favoriser un sentiment d'appartenance commune et, ce faisant, à procéder effectivement à une patrimonialisation de la laïcité, non plus objet d'éventuelles dissensions et divisions mais bien commun. Elle n'est cependant pas ici « réduite » à un objet du patrimoine culturel français.

Références

ANSCOMBRE Jean-Claude (dir.), 1995, *La théorie des Topoi*, Paris, Kimé.

ANSCOMBRE Jean-Claude, DUCROT Oswald, 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.

BARBIER Maurice, 1980, « Pour une définition de la laïcité française », disponible sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/0205-Barbier-FR-5.pdf> (consulté le 15 avril 2021)

BAUBEROT Jean, 2000, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, Presses Universitaires de France.

BAUBEROT Jean, 2003, « La laïcité à l'épreuve du temps », *Sciences Humaines : La religion, un enjeu pour les sociétés, regards historiques, permanence, recomposition, culture et identité*, Hors-série n° 41, p. 48-49.

BAUBEROT Jean, 2010, *Les laïcités dans le monde*, Paris, Presses Universitaires de France.

BAUBEROT Jean, 2015, *Les 7 laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

CAREL Marion, 2011, *L'entrelacement argumentatif*, Paris, Honoré Champion.

COZMA Ana-Maria, GALATANU Olga, 2019, « La construction discursive dévalorisante du concept de démocratie », *Neophilologische Mitteilungen, Bulletin de la Société Néophilologique*, I CXIX, Helsinki, p. 249-272.

DUCROT Oswald, 1980, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

DUCROT Oswald, 1995a, « Topoi et formes topiques », in Jean-Claude Anscombre, *La théorie des Topoi*, Paris, Kimé, p. 49-84.

DUCROT Oswald, 1995b, « Les modificateurs déréalisants », *Journal of Pragmatics*, n° 24, p. 145-164.

DUCROT Oswald & CAREL Marion, 1999, « La problématique du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue Française*, n° 123, p. 6-26.

FILLMORE Charles, 1968, *The case for case*, prepared for the april 1967 Texas symposium on Linguistic Universals [en ligne] published then In Bach and Harms (Ed.), *Universals in Linguistic Theory*, New-York : Holt, Rinehart, and Winston, p. 1-88.

FILLMORE Charles, 1975, « Quelques problèmes posés à la grammaire casuelle », in John M. Anderson et Françoise Dubois-Charlier (dir.), *Langages*, n° 38 : *La grammaire des cas*, p. 65-80.

GALATANU Olga, 1997, « Les argumentations du discours lyrique », in Marie-Jeanne Ortemann - éd.), *Le narratif, le poétique, l'argumentatif*, CRINI, Université de Nantes, p. 15-36.

GALATANU Olga, 2006, « Du cinétisme de la signification lexicale », in Jean-Marie Barbier, Marc. Durand (dir.), *Sujets, activité, environnement*, Paris, Presses universitaires de France, p. 85-104.

GALATANU Olga, 2007, « Sémantique des possibles argumentatifs et axiologisation discursive », in Denis Bouchard, Ivan Evrard, Etleva Vocaj (dir.), *Représentation du sens linguistique II*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, p. 313-325.

GALATANU Olga, 2010b, « La construction discursive de la francophonie : sens, valeurs et images identitaires », in Louis Hébert et Lucie Guillemette (dir.), *Performances et objets culturels. Nouvelles perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 207-223.

GALATANU Olga, 2018, *La Sémantique des Possibles Argumentatifs. Génération et (re)construction discursive du sens linguistique*, Bruxelles, Peter Lang.

GALATANU Olga & BELLACHHAB Abdelhadi, 2010, « Valeurs modales de l'acte "insulter" et contextes culturels : une approche à l'interface des représentations sémantiques et des représentations culturelles », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 28, p. 123-150.

GALATANU Olga & ROCHAIX Valérie, 2020, « La patrimonialisation : une recatégorisation des objets sémantique », Séminaire « Identités et processus de patrimonialisation », CRINI, Université de Nantes, 18 décembre 2020.

HILPINEN Risto, 2011, “ Artifact ”, in Edward N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Winter 2011 Edition) [en ligne], disponible sur :

<https://plato.stanford.edu/archives/win2011/entries/artifact/> (consulté le 3 mars 2017).

KRIEG-PLANQUE Alice, 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.

LETTERON Roseline, 2019a, *Modèle français ou américain : les conceptions de la laïcité divergent en Europe*, disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/38556-modele-francais-ou-americain-les-conceptions-de-la-laicite-en-europe> (consulté le 15 avril 2021)

LETTERON Roseline (dir.), 2019b, *La laïcité dans la tourmente*, Paris, Sorbonne Université Presses.

MOATTI Daniel, 2004, « La laïcité ou l'histoire mouvementée d'un concept français », *Pyramides*, n° 8, p. 83-98.

MONTESQUIEU Henri de, [1748] 1961, *De l'esprit des lois*, Paris, Éditions Garnier Frères.

PENA-RUIZ Henri, 2002, *Philosophie de la laïcité*, Thèse de doctorat, soutenue en 2002, Philosophie, Université de Paris 1, 400 p.

PENA-RUIZ Henri, 2005, *Histoire de la laïcité. Genèse d'un idéal*, Paris, Gallimard.

PENA-RUIZ Henri, 2009, « Laïcité : l'émancipation par l'universel », *Le Philosophoire*, vol. 31, n° 1, p. 63-88.

PRIETO Juan-Pablo, 2016, « Construction discursive de l'identité nationale colombienne », *Artelogie*, [en ligne], n° 9, disponible sur : <http://journals.openedition.org/artelogie/291> (consulté le 7 mai 2021).

PUTNAM Hilary, 1975, “The Meaning of Meaning”, *Mind, Language and Reality, Philosophical Papers* vol. 2, Cambridge, Massachusets, Cambridge University Press, p. 215-271.

ROCHAIX Valérie, 2015, « La construction discursive des représentations politiques de la laïcité », *Signes, Discours et Sociétés* [en ligne], *Sémantique des Possibles Argumentatifs et Analyse Linguistique du Discours. Hommage à Olga Galatannu*, disponible sur : <http://revue-signes.gsu.edu.tr/article/-LsMGKMBXfgx2lDtVjC2>

ROCHAIX Valérie, 2017, « La langue française est-elle le patrimoine des enseignants/apprenants du FLE ? », *3^e rencontres de recherche dans le domaine de l'enseignement des langues : pratiques et théories dans la formation des professeurs de langues étrangères*, Université Pédagogique de Bogota (Colombie), 3-5 octobre 2017

ROCHAIX Valérie, 2020, *La construction linguistique du patrimoine*, Paris, L'Harmattan.

ROUSSEAU Jean-Jacques, [1762] 2011, *Du contrat social ou Principe du droit politique*, Paris, Flammarion.

SEARLE John, 1996, *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard.

SPINOZA Baruch, [1670] 2012, *Traité théologico-politique*, Paris, Presses Universitaires de France.

TOURNEMIRE Pierre (dir.), 2005, « La laïcité », Textes et Documents pour la classe n° 903, Paris, Centre Nationale de Documentation Pédagogique.

VOLTAIRE, [1763] 2017, *Traité sur la Tolérance*, Paris, Flammarion.

VOLTAIRE, [1764] 1964, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Garnier-Flammarion.

Sitographie :

Base de données Europresse : <http://www.europresse.fr>

État des lieux de la laïcité en France 2020 (sondage réalisé par Viavoice pour l'Observatoire de la laïcité), disponible sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/02/2020._etude_viavoice_pour_lobservatoire_de_la_laicite.pdf (consulté le 15 avril 2021)

Site de la direction générale des enseignements scolaires du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <http://www.eduscol.education.fr>

Site du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports :
<http://www.education.gouv.fr>